



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA HAUTE-CORSE

Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer  
Service Juridique et Coordination

Bastia, le 10 mai 2017

Référence à rappeler : DDTM/SJC/UC/AR  
Dossier suivi par : Annie REGOLI  
Téléphone : 04.95.32.92.65  
Télécopie : 04.95.32.97.96  
Mel : [annie.regoli@haute-corse.gouv.fr](mailto:annie.regoli@haute-corse.gouv.fr)

## RECEPISSE DE DEPOT

Le directeur départemental des Territoires et de la Mer,

atteste que Monsieur Matthieu PEDESERT, directeur de la centrale thermique de Lucciana, EDF-PEI, a déposé ce jour au Service Juridique et Coordination :

un dossier de porter à connaissance des modifications apportées par l'implantation du projet de panneaux photovoltaïques avec stockage d'énergie (ICPE soumise à déclaration) sur la centrale thermique d'EDF PEI Lucciana (ICPE soumise à autorisation - Seveso Seuil bas),

comportant 3 annexes :

- annexe 1 : plan du projet d'implantation des panneaux photovoltaïques +stockage,
- annexe 2: dossier d'évaluation environnementale déposée lors du permis de construire,
- annexe 3: liste des MMRS de la centrale thermique d'EDF PEI Lucciana valorisés dans l'étude de dangers.

Pour le directeur départemental des Territoires  
et de la Mer,  
Le Chef de service,

  
Gérard TROMBETTA